

Commune de Corminboeuf

**Procès-verbal de
L'Assemblée communale ordinaire
du 10.12.2024**

Présidence : Mme Anne-Elisabeth Nobs, Syndique
Présents : 57 citoyens
Majorité : 29
Scrutateurs : M. Lino Peverada et Hans Peter Gehriger
Excusés : M. Arnold Chassot, M. Dominique Rhême

Mme Anne-Elisabeth Nobs, Syndique, souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens à l'Assemblée communale.

Conformément à l'article 12 alinéa 1 de la Loi sur les communes, l'Assemblée a été convoquée par affichage au pilier public au moins 10 jours à l'avance, dans la feuille officielle du 29 novembre 2024 et par distribution tous ménages de la convocation. Le bulletin numéro 9 de la nouvelle législature est publié sur le site internet et à disposition sur demande à l'administration communale.

Le procès-verbal était publié sur le site internet et une version papier à disposition depuis 10 jours à l'administration communale. L'Assemblée peut donc valablement délibérer.

Comme scrutateurs, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** propose **MM Lino Peverada** et **Hans Peter Gehriger**.

Mme Anne-Elisabeth Nobs prie les personnes présentes n'ayant pas la qualité de citoyennes ou citoyens de se faire connaître comme telles aux scrutateurs.

Mme Anne-Elisabeth Nobs demande aux scrutateurs de bien vouloir compter les personnes présentes ayant le droit de vote. Il y a 57 citoyens ayant le droit de vote ce soir. La majorité est de 29 voix.

Mme Anne-Elisabeth Nobs demande que lorsqu'une personne de l'Assemblée prendra la parole, elle voudra bien annoncer son nom et son prénom avant de commencer son intervention.

Pour faciliter la rédaction du procès-verbal, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** informe que les débats seront enregistrés.

Ordre du jour

Mme Anne-Elisabeth Nobs demande si quelqu'un a une remarque concernant l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire de Corminboeuf du mardi 14.05.2024

Mme Anne-Elisabeth Nobs demande s'il y a des remarques ou commentaires relatifs à ce procès-verbal. Ce n'est pas le cas.

Au vote, l'Assemblée communale approuve le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 14.05.2024 à l'unanimité.

2. Budget 2025 et rapport de la commission financière

2.1. Budget de résultats 2025

Pour la présentation du budget de résultats 2025, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** passe la parole à **M. Christian Vorlet**, responsable des finances.

Avant d'ouvrir la discussion, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** passe la parole à **Mme Fanny Kessler, Présidente de la commission financière** pour le rapport de la commission. « *La commission financière, à l'unanimité des membres présents, recommande à l'Assemblée d'accepter le budget du compte de résultat 2025. Les charges se montent à 16'923'625 francs. Les revenus se montent à 16'426'170 francs. Le déficit se monte à 497'455 francs* ».

Mme Anne-Elisabeth Nobs ouvre la discussion concernant le compte de résultats. Il n'y a pas de question. Il est précisé que le Conseil vote également.

Au vote, l'Assemblée accepte le budget de résultats 2025 à l'unanimité.

2.2. Budget des investissements 2025

Pour le budget des investissements 2025, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** passe la parole à **M. Christian Vorlet**, responsable des finances qui présente le compte des investissements.

Avant d'ouvrir la discussion, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** passe la parole à **Mme Fanny Kessler**, pour le rapport de la commission financière. « *La commission financière, à l'unanimité des membres présents, recommande à l'Assemblée d'accepter le budget d'investissement 2025. Les investissements se montent à 19'891'500 francs. Les revenus se montent à 794'355 francs. Les investissements nets se montent à 19'097'145 francs* ».

Il n'y a pas de question. Il est précisé que le Conseil vote également.

Au vote, l'Assemblée accepte le budget des investissements 2025 à l'unanimité.

3. Approbation des modifications du Règlement scolaire communal

M. Jean-Philippe Doutaz, responsable du dicastère de l'enseignement, présente les modifications du règlement scolaire communal.

Avant d'ouvrir la discussion, la parole est passée **Mme Fanny Kessler** pour le rapport de la commission financière « *La commission financière, à l'unanimité des membres présents, recommande à l'Assemblée d'accepter les modifications du Règlement scolaire communal.* »

Il n'y a pas de question.

Au vote, l'Assemblée communale approuve les modifications du Règlement scolaire communal à l'unanimité.

4. Modifications de statuts

4.1. Approbation des modifications statutaires de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (COSAHL)

M. Jean-Philippe Doutaz, responsable du dicastère de l'enseignement, présente les modifications des statuts.

Avant d'ouvrir la discussion, la parole est passée **Mme Fanny Kessler** pour le rapport de la commission financière « *La commission financière, à l'unanimité des membres présents, recommande à l'Assemblée d'accepter les modifications statutaires de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (COSAHL).* »

Mme Anne-Elisabeth Nobs ouvre la discussion.

M. Giordano Bizzozero demande ce que signifie « Villars-sur-Glâne est commune utilisatrice » ?

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique que Villars-sur-Glâne utilise le cycle d'orientation de Pérolles qui appartient à l'Association (COSAHL) et comme il est situé sur le territoire de Fribourg, Villars-sur-Glâne n'est pas une commune-siège mais une commune utilisatrice.

Au vote, l'Assemblée communale approuve les modifications statutaires de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (COSAHL) à l'unanimité.

4.2. Approbation de la modification partielle des statuts du Consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN)

Mme Chantal Angéloz, responsable du dicastère des eaux, présente les modifications des statuts du CEFREN.

Avant d'ouvrir la discussion, la parole est passée **Mme Fanny Kessler** pour le rapport de la commission financière « *La commission financière, à l'unanimité des membres présents, recommande à l'Assemblée d'accepter la modification partielle des statuts du Consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN).* »

M. Alain Küng demande pourquoi Courtepin est surreprésenté à l'assemblée des délégués
Il est répondu que cela est en corrélation avec les débits souscrits.

Au vote, l'Assemblée communale approuve la modification partielle des statuts du Consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN) à l'unanimité.

5. Investissements

5.1. Crédit pour l'assainissement de neuf chambres sur le réseau communal d'évacuation des eaux usées à Chésopelloz

Mme Chantal Angéloz, responsable du dicastère des eaux, présente l'investissement.

Avant d'ouvrir la discussion, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** passe la parole à **Mme Fanny Kessler** pour le rapport de la commission financière : « *La commission financière, à l'unanimité des membres présents, recommande à l'assemblée d'accepter un crédit de 120'000 francs TTC. Cet investissement sera financé par le fonds spécial pour le maintien de la valeur. L'amortissement de 1.25% se fera sur 80 ans* »

M. Raphael Graber demande la durée de vie des chambres.

M. Christian Vorlet indique que 80 ans est une durée d'amortissement imposée par MCH2.

Au vote, le crédit pour l'assainissement de neuf chambres sur le réseau communal d'évacuation des eaux usées à Chésopelloz est accepté à l'unanimité.

5.2. Crédit pour le remplacement de la conduite d'eau potable entre le chemin de la Forêt et la route de Givisiez

Mme Chantal Angéloz, responsable du dicastère des eaux, présente l'investissement.

Avant d'ouvrir la discussion, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** passe la parole à **Mme Fanny Kessler** pour le rapport de la commission financière : « *La commission financière, à l'unanimité des membres présents, recommande à l'Assemblée d'accepter un crédit de 380'000 francs TTC. Cet investissement sera financé par un emprunt. Les frais financiers se montent à 2% pour les intérêts, auxquels il faut ajouter l'amortissement de 1,25% sur 80 ans.*

M. Raphael Graber demande pourquoi l'ancien tracé n'a pas été repris.

Madame Chantal Angéloz indique que placer les conduites en bordure de parcelle évite des problèmes lors de nouvelles constructions (limite non constructible de la parcelle).

M. Alain Küng demande pourquoi le montant n'a pas été prélevé sur le fonds de maintien de la valeur.

M. Christian Vorlet explique que ce fonds n'est pas assez étoffé pour financer tous les investissements. La stratégie choisie est de faire un emprunt pour les nouvelles conduites et lorsqu'il s'agit d'un entretien d'utiliser le fonds. Il précise que le fonds s'élève à ce jour à environ CHF 800'000.

La gestion des liquidités implique d'emprunter pour chaque investissement, y compris lorsque c'est le fonds qui est mobilisé. On utilise d'abord le cash puis on emprunte. Il n'existe pas un carnet d'épargne par objet.

M. Jean-Claude Spicher complète avec un historique. La conduite a été construite en 1966, date à laquelle la commune a décidé de créer son réseau d'eau. Les conduites sont en Eternit et doivent être maintenant assainies.

Au vote, le crédit pour le remplacement de la conduite d'eau potable entre le chemin de la Forêt et la route de Givisiez est accepté à l'unanimité.

6. Divers

Agenda corminois :

Mme Paola Rugo Graber explique le concept de l'agenda semestriel qui vise à remplacer les flyers. Les activités des commissions y sont mentionnées. La limitation de l'envoi des tout-ménages à 2 par année. Les informations seront accessibles sur le site de la commune ainsi que via iSarine.

M. Giordano Bizzozero demande si les dates de l'Assemblée peuvent être ajoutées dans l'agenda corminois.

M. Jean-Marc Angéloz demande si la commune pourrait organiser une newsletter.

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique que les informations sont publiées sur le site. L'envoi de l'agenda par courriel n'est pas prévu pour l'instant.

M. Julianne Berger, qui est membre de la commission de l'environnement indique que la commission avait demandé que l'agenda soit publié 3 fois par année. Elle est surprise que la publication ne soit prévue que 2 fois par année.

Mme Paola Rugo Graber indique que le Conseil communal a décidé que 2 publications annuelles était suffisant pour commencer.

Mme Anne-Françoise Python demande si un panneau d'affichage en milieu de village pourrait être installé.

Il est répondu que c'est à l'étude.

Arrêt de bus

M. Jean-François Yerly demande si l'arrêt de bus St-Georges va être déplacé.

M. Dario Viel indique que le projet direction Fribourg vers le garage Baechler a suscité des oppositions. La commune étudie la réaffectation de la place du village avec la mise en conformité avec la LHand. Le Conseil a validé un nouveau projet et c'est en cours d'étude avec le canton. Un projet pourrait être soumis en 2025 à l'Assemblée.

Arbre protégé

M. Jean-Claude Spicher remercie pour le remplacement de l'arbre protégé qui a été remplacé par un arbre de la même espèce.

Mises en zone 30km/h des routes d'Amont et de Givisiez

M. Jean-Claude Spicher aimerait connaître l'avancement du projet de la mise à 30km/h des routes d'Amont et de Givisiez.

M. Dario Viel indique que l'étude de bruit demandée par le canton. Le Conseil en a pris connaissance. Le projet a été modifié en fonction de cette étude. Le nouveau projet va repartir au SPC pour un nouvel examen préalable. Le Conseil envisage la possibilité une limitation générale à 30km/h. le Conseil souhaite mettre les 2 rues à 30km/h simultanément.

Détection fuites d'eau

M. Alexandre Girard demande quel est le résultat des investigations pour les pertes sur le réseau d'eau potable.

Mme Chantal Angéloz indique que l'installation a été posée cet été et que des résultats seront communiqués trimestriellement par SINEF.

Pollution réseau d'eau

M. Claude Mindel demande si la commune a un plan en cas de nouvelle pollution, comme en juillet 2021. Comment seront prévenus les citoyens.

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique que la commune a préparé un plan. Elle précise que l'application iSarine a été créée à la suite de cet événement afin de pouvoir prévenir les habitants.

L'organisation concrète en cas de pollution se ferait via le Point de Rencontre d'Urgence (PRU) qui se situe actuellement au parking de la zone sportive (manège).

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique : « Pour terminer cette Assemblée, je tiens à remercier particulièrement tous les membres du personnel communal, de l'administration, de la conciergerie, de l'édilité et de l'accueil extra-scolaire. Merci aux membres du corps enseignant pour leur engagement et leur travail toujours apprécié. Merci aussi à mes collègues du Conseil pour le travail effectué et l'esprit collégial qui règne durant nos séances.

Au terme de cette année, je vous souhaite de passer les fêtes dans la sérénité, et vous transmets mes meilleurs vœux pour l'année à venir.

Je clos cette Assemblée, et vous invite à partager le verre de l'amitié.

La prochaine Assemblée communale ordinaire aura lieu le 20 mai 2025. »

Mme Anne-Elisabeth Nobs lève l'Assemblée communale ordinaire à 20h45.

